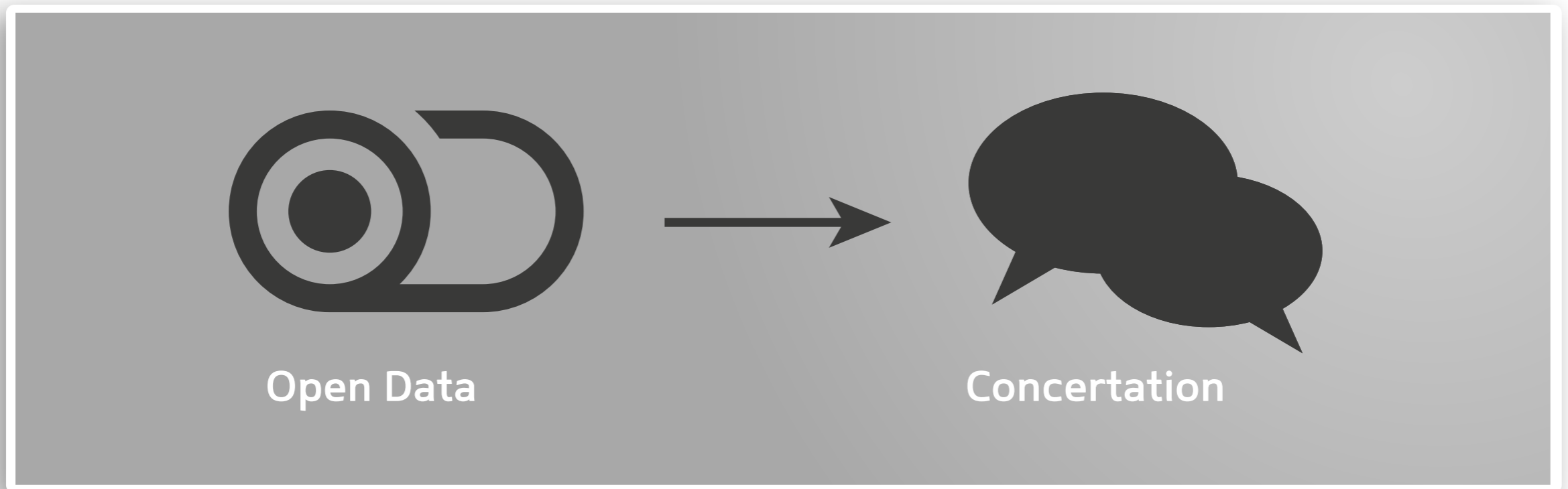


Rôle et impacts de l'Open Data dans les processus de concertation

3 scénarios prospectifs



Fing - Décider Ensemble - Démocratie Ouverte
Octobre 2012



CONCERTATION ET & OPEN DATA : DES PISTES PROSPECTIVES POUR SE PROJETER VERS L'AVENIR

Les promesses de l'Open Data

Le mouvement d'ouverture et de réutilisation des données publiques (open data) s'est développé, il y a moins d'une dizaine d'années, en portant avec lui plusieurs promesses citoyennes : celle d'une plus grande **transparence** des informations, d'une plus grande **capacité d'actions** pour des citoyens mieux informés, d'une plus grande **participation** à la vie publique.

Or pour l'instant les effets réels de l'open data sur les processus démocratiques sont loin d'être aussi importants qu'escomptés. Plusieurs raisons peuvent être avancées à cela :

- La quantité de données publiques aujourd'hui disponibles est relativement maigre, malgré une dizaine de collectivités territoriales lancées dans la dynamique. Cela ne permet pas, par exemple, de mener des comparatifs entre territoires ;
- Les données ouvertes aujourd'hui ne sont pas forcément celles qui intéressent le plus les publics (entreprises, associations, citoyens) ;
- Le sujet de l'open data reste relativement méconnu, même auprès des agents publics, et plus encore auprès du grand public ;
- La manipulation de données (production comme réutilisation) est un exercice difficile, nécessitant diverses compétences : une certaine culture des chiffres et des analyses quantitatives comme qualitatives, un usage des outils techniques (base de données, des fichiers xml), des capacités de représentation graphique. Or au-delà de quelques outils de datavisualisation, aucune médiation n'existe.

L'**ouverture des données publiques** sur des plateformes apparaît ainsi comme une condition nécessaire mais pas suffisante à la **réutilisation** de celles-ci ou à leur appropriation. Au-delà des concours de réutilisation¹ - s'adressant essentiellement aux développeurs et startupeurs -, les besoins en animation et médiation sont immenses, si l'on veut que tous les citoyens soient en capacité d'agir par eux-mêmes et de participer.

1. Exemple : concours Rennes Métropole en accès libre <http://www.data.rennes-metropole.fr>

Emergence de collectifs citoyens

Malgré ces freins, reconnaissons que l'**appropriation citoyenne** n'est pas nulle. Des collectifs² émergent, petit à petit et dans toute la France, considérant les données comme un moyen de reprendre du pouvoir et de l'autonomie citoyenne.

Bien qu'ils soient encore en nombre restreint, et de culture essentiellement « geek » (très au fait des usages et des enjeux de l'internet), leur émergence témoigne d'un **mouvement de conscientisation** en marche. Etant donnée la montée des enjeux politiques³ autour de la « data » dans nos sociétés numériques, cette dynamique est de bon augure.



Pour l'acteur public, c'est une nouvelle donne : les données qu'il met à disposition vont faire l'objet de combinaisons inattendues, d'analyses peut-être divergentes, d'**enrichissements** à partir de données issues de sources non publiques. Les processus de concertation, particulièrement, pourraient être les moments possibles de frottement, où la contre-expertise citoyenne s'élabore à partir des données publiques.

Faire « avec » les citoyens, plutôt que « pour eux », c'est un axe de politique publique, déjà présent dans la loi de 2002 sur la démocratie de proximité. L'open data constitue un nouveau matériau, dont les citoyens et les acteurs intermédiaires pourraient, moyennant des médiations, s'emparer pleinement pour jouer leur rôle de partie-prenante.

2. Regards Citoyens, LiberTIC, les collectifs Open Data de Nantes, Rennes, Poitiers, Bordeaux, Open Street Map, et dans une dimension plus internationale : wikileaks.
3. <http://www.internetactu.net/2010/12/16/du-role-predictif-des-donnees-a-la-gouvernementalite-algorithmique/>

Des scénarios prospectifs pour anticiper l'avenir possible

Faute d'avoir pu identifier en France aujourd'hui de telle expérience de concertation suffisamment avancée pour pouvoir être étudiée, nous avons choisi d'**imaginer comment cela pourrait se passer**. Une quinzaine de spécialistes de la concertation publique et de l'open data a répondu à notre invitation et a travaillé pendant une journée sur trois scénarios fictifs – bien que « réalistes » - de concertation : un débat public porté par la Commission Nationale du Débat Public (CNDP), une concertation menée dans le cadre d'un projet de réaménagement urbain, une concertation pour l'élaboration d'un Plan Climat Energie Territorial.

L'objectif de ce travail était d'identifier les moments où l'**ouverture des données publiques** pourrait alimenter les processus et les faire évoluer ; et d'identifier les opportunités, les risques et les perspectives pour les différents acteurs en présence.

De ce travail, il en ressort trois hypothèses principales :

■ 1) La nécessité d'**étendre la durée de la phase de recueil et de partage d'informations**. L'ensemble des contributions doit pouvoir être accueilli sur une plateforme partagée : informations et données publiques d'un côté, informations et données crowdsourcées (fournies par les citoyens) de l'autre. Si cela permet de décloisonner l'information officielle, cela alourdit aussi le processus de traitement de la masse d'informations accumulée : tri, référencement sémantique, stockage, analyse... Des spécialistes du traitement de la donnée et de l'information sont requis.

■ 2) Le besoin de mettre en place des **médiations humaines** et outils : pour permettre aux citoyens de manipuler aisément les informations et données présentes sur la plateforme via des outils d'analyses, de comparaison, de datavisualisation, ainsi que de pouvoir avoir recours à des compétences (de statisticien, développeur, designer) pour construire et proposer leur propre analyse. Il peut également s'agir de s'appuyer sur des structures accompagnatrices pouvant jouer un rôle de « garant facilitateur ». Ainsi, les scénarios étudiés identifient de telles structures : l'"*Observatoire*" dans le scénario A ; l'"*InfoLab*" dans le scénario B ; l'"*InfoLab*" et le "*DoLab*" dans le scénario C.

■ 3) Une nécessité accrue de **justification des décisions** : il sera sans doute difficile de proposer aux citoyens de participer activement aux phases préalables de diagnostic et d'en rester là. Plus les citoyens seront contributifs et impliqués, plus le niveau d'exigence en matière de liaison de la concertation avec la décision finale et de justification de cette dernière sera élevé.

Au-delà du partage de données, l'open data implique une **gouvernance ouverte et partagée**, que les anglo-saxons nomment « *Open Government*⁴ » et qui se trouve être la justification même de l'open data. Cela nécessite sans doute de former les citoyens, de les outiller, voire peut-être, à certains moments, de rétribuer/compenser/valoriser leur implication dans la vie de la cité (voir le scénario C). Par le partage de pouvoir qu'elle implique, cette hypothèse peut s'avérer déstabilisante pour la démocratie représentative, mais elle va aussi dans le sens d'une **démocratie étendue**, et d'une **responsabilisation des citoyens**.

L'aspiration à une **gouvernance ouverte**, si elle se confirme, va inéluctablement toucher les entreprises. Les scénarios montrent par exemple qu'il n'est pas possible de demander seulement aux acteurs publics et aux citoyens d'ouvrir leurs données : les **entreprises** devront elles aussi jouer le jeu : partager certaines données, voire co-décider de certaines orientations, environnementales par exemple.

Si ces scénarios extrapolent, c'est dans le but d'**anticiper** et de **préparer les actions possibles**, sans pour autant faire le tour de toutes les questions. L'open data public est une dynamique récente, qui n'a pas encore montré tous ses impacts. Il constitue en outre une petite partie d'un sujet plus vaste : celui de vivre dans un monde de données majoritairement fermées, au fonctionnement opaque et asymétrique, augurant de nouveaux enjeux politiques.

LA FING & Décider ensemble

Remerciement aux participants :

Marielle-Baré-Villeneuve, Amandine Brugière, Cécile Delemarre, Jean-Christophe Frachet, Claire Gallon, Fabienne Guibé, Cécile Joly, Marion Lasfargues, Armel Le Coz, Clément Mabi, Vanessa Maurin, Elsa Mouras, Laurence Monnoyer-Smith, Denis Pansu, Aurélien Sautière, Elodie Vaxelaire.

4. http://en.wikipedia.org/wiki/Open_government

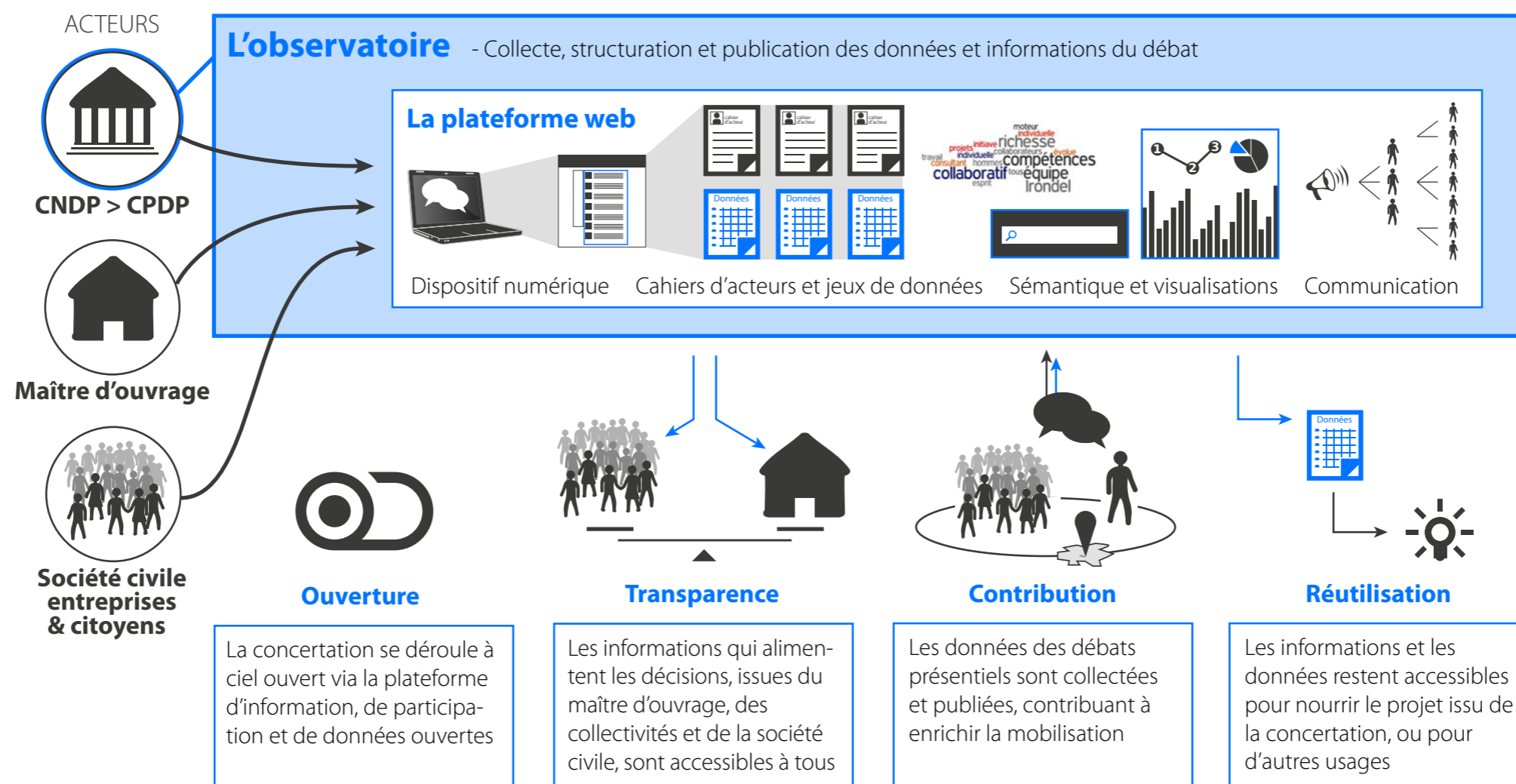
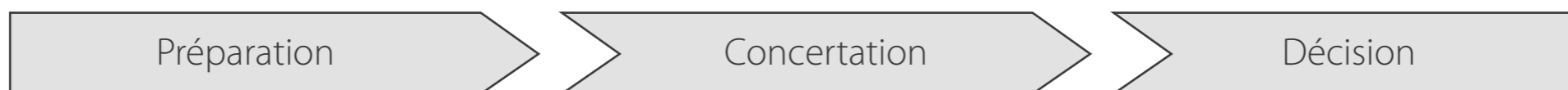
SCENARIO A - Débat public sur la question des OGM

Scénario A : débat public CNDP (ex : OGM)

Licence Creative Commons - Attribution
 Armel Le Coz pour la Fing et Décider Ensemble



Déroulé du débat public + rôle de l'Open Data



SCENARIO A - Débat public sur la question des OGM

Situation de départ

La question des OGM fait l'objet de plus en plus de contestations de la part d'associations militantes, de citoyens et partis politiques, du monde scientifique. Les actions de saccages de plantations, de serres, ou de « Tomates parties » se multiplient. A l'occasion de l'élection présidentielle ; le vainqueur décide de confier l'organisation d'un débat public sur la question des OGM à la Commission Nationale du Débat Public (CNDP).



Phase 1 – SAISINE DE LA CNDP

Les services du Premier ministre consultent les ministères concernés - Santé, l'Ecologie, Industrie, Recherche - pour définir avec eux les éléments constitutifs du dossier nécessaire à la saisine de la CNDP. Celle-ci accepte le projet et se charge de l'organisation du débat : définition du calendrier, identification des acteurs clés à rencontrer, et nomination d'une Commission particulière du débat public (CPDP).

Une part importante des informations fournies par les ministères relève d'informations publiées déjà sur data.gouv.fr, le portail national de données publiques ouvertes. Le président de la CPDP propose alors que la phase de concertation se déroule à ciel ouvert. L'"Observatoire", un organisme nouvellement créé au sein de la CNDP, pourrait en outre collecter, structurer et publier l'ensemble des informations et données recueillies dans la phase de concertation, afin de faciliter leur accès et leur réutilisation. La proposition fait débat car elle bouscule des protocoles établis de longue date. Une issue intermédiaire est trouvée.

Phase 2 – CONCERTATION AVEC LES ACTEURS

La phase de concertation est ouverte selon deux voies parallèles : 1) la rencontre des acteurs clés identifiés, selon le fonctionnement traditionnel 2) un appel à contribution libre sur la plateforme de l'Observatoire, inspiré des méthodes du crowdsourcing (« contribution des foules »).

1) La concertation se déroule autour des acteurs et parties prenantes identifiés en phase 1 (instituts de recherche, syndicats agricoles, coopératives, entreprises de l'industrie agroalimentaire et pharmaceutique, associations, experts).

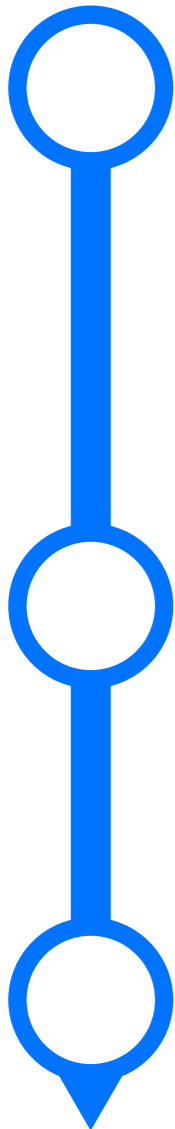
La liste des informations et données récoltées dans le cadre des entretiens est publiée dans la base de données de la plateforme de l'Observatoire. Mais ces données ne sont pas rendues publiques avant la phase 3 de débat, comme c'est la tradition.

2) L'appel à contribution est relayé par les parties prenantes, et se diffuse largement dans les médias et la blogosphère. La nouveauté de la démarche attire les contributeurs, des activistes de toute l'Europe. Depuis le débat sur le traité européen, peu de sujets avaient passionnés à ce point le public.

L'Observatoire est obligé de revoir la structuration de la plateforme et de l'augmenter d'un moteur de recherche sémantique, afin d'accueillir lisiblement l'ensemble des contributions et sources d'informations complémentaires. C'est un travail de traitement de l'information très conséquent. L'équipe de l'Observatoire s'engage à trier l'information et les flux de données des contributeurs. Elle leur propose en outre un outil de data-visualisation, permettant à chacun de produire aisément des graphiques, des schémas.

Le sujet est tellement médiatique que plusieurs instituts de sondage s'en emparent.





Phase 3 – REUNIONS PUBLIQUES

Le succès de la phase de concertation est tel qu'un grand nombre de personnes exprime le souhait de participer aux réunions de débat public. Ceux qui ont alimenté la concertation en informations et données entendent bien défendre et argumenter leurs analyses devant la Commission. Or le déroulement habituel des réunions publiques ne le permet pas directement.

Au vu du nombre de participants et des avis très opposés qui se dégagent, la CPDP décide de se donner du temps et de prolonger la phase de débat de deux mois. Les réunions se déroulent sur tout le territoire (Rennes, Nantes, Bordeaux, Toulouse, Montpellier, Marseille, Lyon, Strasbourg, Clermont-Ferrand, Lille, Tours, Millau, Amiens), et sont à chaque fois l'occasion de débattre des données disponibles, des analyses qui en découlent, mais aussi de continuer à les enrichir. En parallèle des réunions, un forum en direct permet de capter d'autres contributions, et de les livrer au débat. L'affluence du public donne lieu à la rédaction de plus de 250 cahiers d'acteurs, qui sont ensuite publiés sur le site de l'Observatoire et ouverts aux commentaires.

Une réunion de conclusion est organisée à Paris afin de dégager un premier bilan du débat.

Phase 4 – BILAN DE LA CONCERTATION

Selon le déroulement traditionnel, les deux présidents de la CPDP et de la CNDP se chargent de la rédaction d'un bilan du débat public. Etant données la qualité et quantité d'informations et de données récoltées sur le site de l'Observatoire, il est décidé d'enrichir le bilan d'une cartographie et d'une analyse fine de toutes les contributions reçues.

Mais une polémique est lancée sur le caractère peu contributif de la synthèse. Le président de la CNDP doit rappeler que si les débats sont ouverts, les synthèses et les décisions politiques qui en résultent sont le fait des institutions et du personnel politique élus à cet effet.

Phase 5 – CHOIX ET JUSTIFICATION DE LA DECISION

Les décisions finales sont en effet prises par le Premier ministre (création d'une haute autorité des biotechnologies pour surveiller l'application des lois, interdiction de la culture d'OGM en plein champs, soutien à la recherche publique...), ce qui, pour les contestataires, augure de nouveaux combats.

Grâce à la base de données du site de l'Observatoire, chacun peut accéder à une traçabilité de la construction des arguments et effectuer sa propre évaluation des conclusions.

Bien que le débat soit clôt, la base de données continue à s'enrichir, motivant l'organisation de nouveaux débats.

En question

Qu'est-ce que l'Open Data change à cette démarche de débat publique ?

- *Le périmètre des contributions/contributeurs au débat est élargi : cela peut éviter que le débat se déroule au cœur d'un microcosme d'acteurs consanguins ;*
- *Les sources d'informations et de données sont enrichies tout au long du processus, et décloisonne l'information officielle ;*

- *Le caractère d'ouverture sous-jacent incite les publics à la contribution. Cela laisse une place plus grande à la société civile ;*
- *Cette force de la contribution implique que les moments de conclusion et de synthèse soient plus collaboratifs, que les décisions soient plus partagées.*
- *Le caractère d'ouverture sous-jacent incite les publics à la contribution. Cela laisse une place plus grande à la société civile ;*



- Le caractère ouvert et progressif de la démarche mobilise et forme une communauté « apprenante » : c'est-à-dire capable au fur et à mesure d'assimiler des arguments opposés, et de solidifier ou revoir les siennes ;
- Cette communauté peut aussi se mobiliser en masse pour faire pression sur des organisations ne souhaitant pas faire connaître leurs données.
- Des médiateurs sont sans doute nécessaires, autour de la plateforme, pour sensibiliser les publics et les former au traitement de données brutes.

Qu'est-ce qui pourrait faire échouer ce scénario ?

- Une difficulté à gérer la diversité des contributions : données de différentes natures, sources non indiquées, ou peu sérieuses, etc.
- Une "infobésité" rallongeant le processus de traitement, d'assimilation et de synthèse ;
- L'émergence d'informations contrecarrant radicalement ce qui a été trouvé à l'intérieur du processus officiel, et bloquant le processus ;

- La voie parallèle de la contribution pourrait d'ailleurs se développer au point d'invalider / rendre obsolète le processus officiel ;
- L'introduction de l'Open data dans le processus nécessite un re-travail indispensable des données (mise en forme, exploitation, datavisualisation), qui n'incombe pas forcément à la CNDP ;
- La donnée, en particulier scientifique, pourrait devenir « sacrée », au détriment d'analyse distanciée (liée aux incertitudes scientifiques entre autres) : le règne du chiffre !

Qu'est-ce qui pourraient stimuler la mobilisation et la participation des acteurs du territoire ?

- La participation doit s'étendre de la contribution informationnelle amont jusqu'aux phases de synthèse et de décision, par exemple par le biais de phases de conclusions intermédiaires collectives ;
- Les citoyens devraient pouvoir eux-mêmes initier un processus de débat. Par le crowdsourcing, les citoyens sont aujourd'hui capables de réunir des informations pertinentes et d'interpeller les acteurs publics.

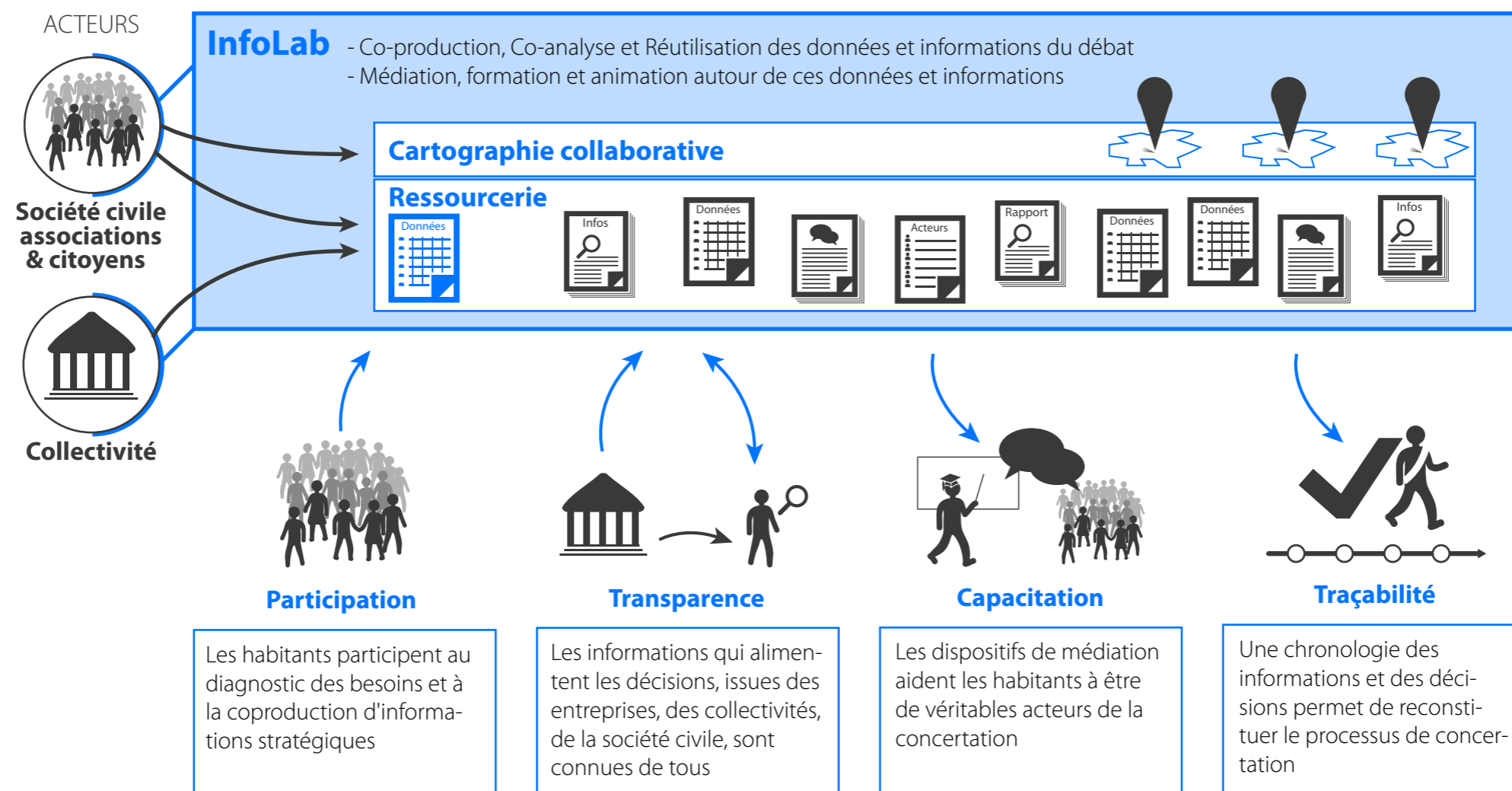
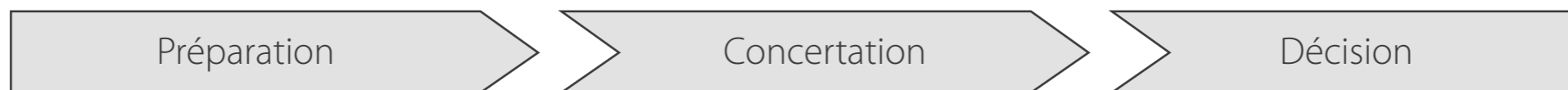


SCENARIO B - Concertation autour de l'opportunité d'un tramway à Menton-Les-Jolis

Scénario B : débat public local (ex : tramway)

Licence Creative Commons - Attribution
 Armel Le Coz pour la Fing et Décider Ensemble 

Déroulé du débat public + rôle de l'Open Data



SCENARIO B - Concertation autour de l'opportunité d'un tramway à Menton-Les-Jolis

Situation de départ

Communauté Urbaine du Grand Causse

550.000 habitants, répartis entre la ville centre historique de Pontivon (350.000 habitants), et 5 communes périphériques, dont Menton-Les-Jolies (15000 habitants), classée en Zone à Urbaniser en Priorité (ZUP) à 70%.

A l'instar des principales communautés urbaines, la Communauté Urbaine est lancée dans deux grands chantiers : 1) l'ouverture des données publiques, et en particulier celles liées à la mobilité, 2) un projet de tram reliant le centre ville aux périphéries.

A l'occasion des élections municipales, le maire de Menton-Les-Jolis devient vice-président de la Communauté Urbaine, en charge du développement économique et de la mixité sociale. Il entend faire de ces deux chantiers des leviers de transformation de son territoire.

A l'initiative de la démarche

Les habitants de Menton-Les-jolis, et notamment les associations « Mixons » et « l'Association des jolis mentons » demandent la mise en place de transports en commun plus fournis pour relier la périphérie au centre ville. Le tramway est déjà en service dans les communes voisines.

L'association « Liber-Data », active dans le champ de l'Open Data citoyen, rejoint le collectif.



Phase 1 - PHASE DE CONFIGURATION

1/ Expression et analyse du besoin

A. Les conseils de quartier se sont fait l'écho des besoins des habitants en termes de mobilité privée et professionnelle. Les associations locales se servent de ces « cahiers de doléances » pour faire pression sur le politique quant au déploiement possible d'un tramway désenclavant la ville de Menton-Les-Jolies.

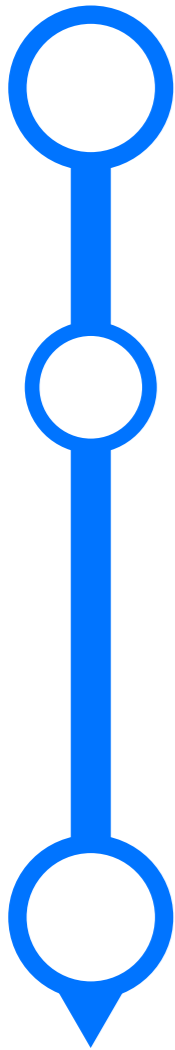
B. Les associations impliquées s'allient pour développer une cartographie dynamique du territoire. Celle-ci met en relief les difficultés de mobilité et de transport mentionnées par la population. Les habitants peuvent commenter les points sur la carte. L'association Liber-Data mobilise les "InfoLab", les dispositifs mis en place par la Communauté Urbaine pour familiariser les habitants à la réutilisation des données publiques. Grâce à leur aide, et à l'implication des habitants, la cartographie est enrichie de toutes sortes d'informations liées aux pratiques et usages. Elle montre un visage inédit du territoire.

C. Suite à cela, la Communauté Urbaine lance une étude de faisabilité et d'opportunité. Elle décide d'ouvrir toutes les données qu'elle fournit par ailleurs au prestataire qui réalise l'étude (taux de pollution, bassin d'emploi, données prospectives comme les projections sur la natalité, l'ouverture des écoles, cadencement des transports en commun...). Elle a obtenu l'accord des parties concernées par un projet de cette ampleur.

2/ Elaboration des outils

A. A l'initiative de la communauté urbaine, une plateforme multi-services est mise en place avec un catalogue unique de jeux de données, la publication des compte-rendus de réunion, la disponibilité de services permettant le recueil de données crowdsourcées, la diffusion des données sur les acteurs présents. Cette étape est en amont du processus de concertation. Cette plateforme doit permettre la transparence du processus de concertation et de décision et ouvrir la participation au plus grand nombre.

B. Les acteurs définissent des « grandes familles »/typologies de données à mettre en ligne (données existantes ou à créer) : définir la pertinence des données à fournir, les grands thèmes, les données incontournables. La base de données est commune à tous les acteurs, elle servira de ressource pour les différentes analyses. Les données proposées croisent celles des associations, du secteur public et du secteur privé.



Phase 2 - CONCERTATION

1/ Initiation du plus grand nombre au recueil et à la manipulation des jeux de données

Grâce à ses méthodologies éprouvées et à la mise à disposition de compétences précises (statisticiens, développeurs, analystes, formateurs, designers...), les InfoLabs constituent un dispositif de médiation parfait : à la fois aux données, et à la concertation publique. Les équipes vont sur le terrain, forment les associations locales, et participent à une appropriation, par les habitants de la ville, aux données et diagnostics de leur territoire.

2/ La concertation

A. Un médiateur est coopté par les acteurs pour être le garant de la démarche. Il en assure le caractère transparent, ainsi que la publication et l'accessibilité des données.

B. Très rapidement l'analyse des jeux de données fait l'objet de controverse. Par exemple l'association des commerçants de la ville de Pontivon alerte sur les risques de diminution de leurs chiffres d'affaires en prenant pour base le prix du panier moyen des consommateurs. L'accessibilité du centre-ville par une population économiquement plus démunie risque de faire fuir les clients habituels, plus fortunés. A contrario, l'association Mixons indique que selon le flux de mobilité prévu la baisse du panier moyen sera compensé par un nombre croissant de clients.

La complexité de la manipulation des chiffres et des données donne du grain à moudre à l'opinion publique et la presse locale.

C. Pour donner à voir l'ensemble des opinions, le médiateur formalise les propositions faites dans le cadre de la concertation sous forme de scénarios. La scénarisation permet de mettre en discussion les solutions évoquées et d'en redessiner les contours, en obligeant les acteurs à "se projeter". Le bilan de la concertation s'enrichit d'une analyse sémantique des contributions. Le processus de concertation est itératif : on peut revenir à la source et retrouver l'origine des publications, dans un souci de traçabilité de la décision publique.

Phase 3 - DECISION

Les élus formulent leur décision à partir des bilans de la concertation présentés sous forme de scénarios. Ils décident de ne pas reprendre l'intégralité des propositions. Un travail de crowdsourcing mené par une association de ballades urbaines couplé aux données de Pole Emploi démontre que le déploiement de la ligne de tramway peut contribuer le retour à l'emploi d'une partie de la population et ouvre la possibilité de développer de nouveaux services pour des jeunes entrepreneurs locaux.

Ils décident par ailleurs de poursuivre l'animation autour des données ouvertes, qu'elles soient publiques ou crowdsourcées, en proposant à la population de co-concevoir, à partir de ces données disponibles, de nouveaux services aux publics.

En question

Qu'est-ce que l'Open Data change à cette démarche de concertation ?

- L'introduction de l'Open Data fait évoluer la méthodologie d'animation de la concertation, elle fait évoluer aussi le métier des intermédiaires (consultants, association) qui doivent intégrer de nouvelles compétences liées au traitement de la donnée.
- L'Open Data renforce encore un peu plus la dimension de "capacitation" des citoyens, sous-jacente à la concertation : les citoyens sont de véritables acteurs sur leurs territoires ;

- La mise en place d'une plateforme de données autour de la concertation, et des dispositifs de médiation / éducation à la manipulation de données, permet de garder la mémoire des grands projets pour rentrer dans des processus cycliques ;



Qu'est-ce qui pourrait faire échouer ce scénario ?

- Certains documents ou informations livrés à la concertation ont volontairement le statut de document de travail. Or ce statut pourrait devenir un prétexte pour les acteurs publics à ne pas ouvrir leurs données et partager de l'information (la Commission d'Accès aux Documents Administratifs [CADA] n'obligeant pas à publier les données publiques relevant d'un travail en cours).
- Complexification de la concertation ;

- Le processus de concertation devient plus long, en raison de la complexification des informations et données à disposition ;
- La mise en ligne systématique des études peut être contraire aux volontés des élus.

Qu'est-ce qui pourraient stimuler la mobilisation et la participation des acteurs du territoire ?

- L'ouverture des jeux de données à de nouveaux acteurs ;
- Le fait que, pour reprendre la formulation d'un participant, « L'Open Data peut empêcher les grands projets inutiles »

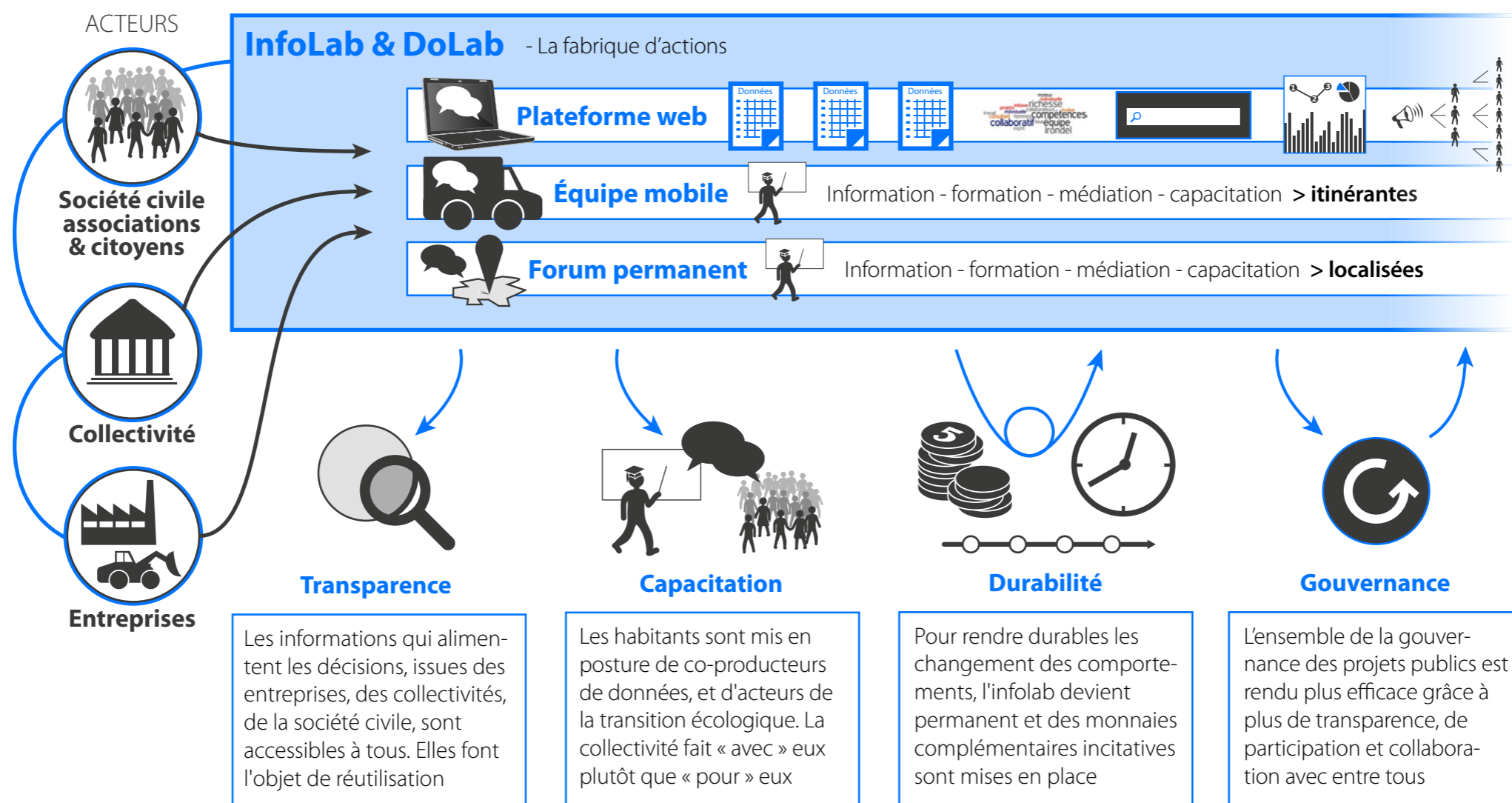
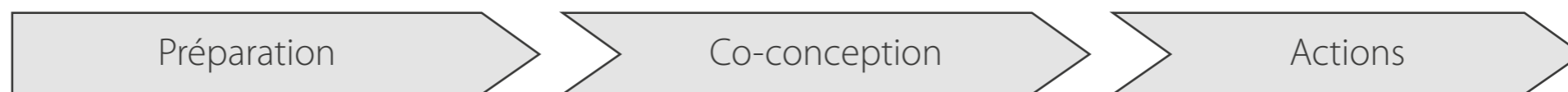


SCENARIO C - Plan Climat Energie Territorial

Scénario C : débat public territorial (ex : plan climat énergie territorial)

Licence Creative Commons - Attribution
 Armel Le Coz pour la Fing et Décider Ensemble 

Déroulé du débat public + rôle de l'Open Data



SCENARIO C - Plan Climat Energie Territorial

Situation de départ

Communauté de Communes du Pays des Bocages

65.000 habitants et 47 communes, 1/3 du territoire est en zone rurale.

Principales activités économiques : élevage bovin, production de céréales, industrie métallurgique relativement dynamique mais en déclin, secteur tertiaire modeste.

L'offre de transports publics est peu développée, la voiture est le moyen de déplacement privilégié.

A l'initiative de la démarche

Le président de la Communauté de Communes et le groupe d'élus vert à l'initiative de la démarche, partagent la conviction qu'un changement profond des pratiques passe par une responsabilisation de toutes les parties prenantes (associations, entreprises, habitants, acteurs publics). A travers le Plan Climat Energie Territorial, ils souhaitent mettre en œuvre une gouvernance plus participative, proposant 1) une co-élaboration du diagnostic territorial 2) une co-définition des actions à mener, 3) puis une valorisation des actes citoyens écologiques.

Le partage d'informations et de données, et la co-élaboration des analyses et des actions constituent le cœur de la démarche.

Phase 1 - INFORMATION, SENSIBILISATION, MOBILISATION, PARTICIPATION

Durée : 12 mois

Objectifs : collecter, expérimenter, partager, analyser, diagnostiquer

1 - Lancement de la dynamique Plan Climat Energie Territorial par la collectivité

Les associations, les médias locaux, les écoles sont mobilisés par relayer l'information.

Une équipe d'Assistants à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) est mandatée pour accompagner la dynamique. Elle se compose de deux organismes : une agence de conseils et une association. Elles ont pour mission d'animer et structurer la démarche de concertation, ainsi que d'accompagner le développement des usages de mesures environnementales, le partage des données, la data-visualisation.

Un appel à contribution au diagnostic territorial est lancé : « Quelle énergie consommons-nous ? Partagez votre point de vue, vos informations, vos données »

Un pool de partenaires est mobilisé: les établissements publics et scolaires, la Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles (FNSEA), la Chambre de Commerce et d'Industrie et la Chambre des Métiers, des associations vertes, des associations citoyennes (Familles rurales), les conseils de quartier.

La collectivité ouvre toutes les données dont elles disposent sur la consommation énergétique de son territoire : bâtiments, eau, déchets. Elle incite ses partenaires à en faire autant (entreprises délégataires de services publics, Etablissements Publics à Caractère Industriel ou Commercial [EPIC], prestataires, etc.)


2 - Lancement de la collecte de points de vue, d'informations, de données

A -Un Forum permanent se met en place s'articulant autour :

- D'un lieu d'accueil des publics, de partage d'informations, et de recueil des contributions, données : les missions du Point Info Energie local sont élargies ;
- D'un dispositif mobile « InfoLab » : c'est-à-dire une équipe mobile pluridisciplinaire (statisticien, journaliste, ingénieur de l'information, graphiste) se déplaçant dans les écoles, dans les entreprises, les domiciles, les conseils de quartier pour les sensibiliser, les aider à collecter, analyser, représenter les informations disponibles ; et éduquer aux enjeux écologiques.

Certains organismes et entreprises ont refusé que l'InfoLab vienne chez eux pour collecter des données. Malgré cela, des fuites de données ont eu lieu. Si l'événement crée la polémique, les habitants militent en faveur de la transparence d'un certain nombre de données indispensables au diagnostic.





B - Une plateforme de données partagées est ouverte ainsi qu'un site web livrant toutes les informations sur le déroulement de la démarche : les données et informations sont recueillies, stockées, partagées, analysées. Des outils de visualisation graphique permettent de manier l'information. L'équipe de l'InfoLab accompagne les utilisateurs dans la prise en main de l'outil.

C - Des expérimentations de 6 mois sont proposées à tous les volontaires via les conseils de quartier, les écoles, la Chambre de Commerce et d'Industrie, la Chambre des Métiers. Des kits de « capteurs environnementaux » (capteurs domestiques, montre verte) sont proposés afin d'être installés dans les écoles, les maisons, les entreprises, les exploitations agricoles. Les usagers choisissent le type de données qu'ils souhaitent mesurer et partager : météo, qualité de l'air, consommation énergétique, nuisance sonore. Les équipes d'InfoLab apportent une aide à l'installation des dispositifs.

Ces expérimentations participent à une forme d'éducation populaire.

3 – Elaboration des visions prospectives

L'équipe d'AMO se charge de synthétiser les contributions et les éléments de connaissance accumulés. Une série d'ateliers ouverts menés chez les principaux partenaires de la démarche, sont l'occasion de soumettre à débat les premières analyses récoltées.

Ces séances s'accompagnent d'un travail d'élaboration de visions prospectives « souhaitables » – alimenté par les écoles.

La phase de synthèse est difficile et conflictuelle. Cela nécessite de prolonger la concertation 3 mois de plus. Le diagnostic territorial et les visions prospectives qu'il en ressort sont présentés lors d'une grande manifestation publique. Ils constituent la base des actions de la phase 2.

Les kits de capteurs environnementaux sont laissés aux personnes sous condition d'un engagement de trois ans de partage des données mesurées.

Phase 2 – ACTIONS

Durée : 2 ans

Objectifs : agir, évaluer l'action, mobiliser les acteurs sur un temps long

Lancement de la « Fabrique d'actions »

Animée par l'équipe d'AMO, la Fabrique d'actions se construit autour 1) des partenaires de la démarche, 2) de tout acteur ou organisme volontaire. La première phase a suffisamment mobilisé les acteurs pour que ceux-ci s'investissent en nombre.

Elle se structure en quatre types d'actions :

1) Mise en place de groupes de travail thématiques

Leur feuille de route consiste à élaborer des actions et à suivre leur mise en place :- Sur l'évolution des pratiques domestiques ;

- Sur la consommation en générale autour d'acteurs du commerce et de la grande distribution volontaires ;

- Sur les entreprises, autour d'entreprises volontaires.

2) Elaboration d'une charte sur le partage de données

La charte stipule le besoin de partage d'un certain nombre de données territoriales environnementales (publiques, privées). Si le Plan Climat Energie a été l'occasion de partager un grand nombre d'informations, il est nécessaire que la dynamique se poursuive sur le long terme, afin que les actions puissent être évaluées dans le temps. Cela concerne particulièrement les données liées à la consommation énergétique des bâtiments, des entreprises et exploitations agricoles, ou sur les pratiques individuelles.

3) Evolution de la plateforme de données et poursuite de l'accompagnement « InfoLab »

La plateforme s'enrichit d'outils de data-visualisation, permettant à chacun de produire de la connaissance, des analyses, à partir des informations et données. Les équipes d'InfoLab voient leur mission d'accompagnement se consolider dans le temps : l'InfoLab permanent.



4) Mise en place de monnaies complémentaires incitatives

Les collectivités mettent en place une monnaie complémentaire « les crédits Climat-Energie ». Chaque habitant, chaque organisme est doté d'un crédit d'un certain montant, qu'il peut transformer en services publics ou services locaux. Par ailleurs les habitants très investis dans la démarche Plan Climat Energie Territorial voient leur investissement valorisé en crédit supplémentaire.

En question

Qu'est-ce que l'Open Data change à cette démarche de concertation publique ?

- *L'Open Data n'est pas un levier direct d'augmentation quantitative de l'affluence. Mais par le biais de la co-production de données (crowdsourcing) il requiert une implication plus grande des participants : il rend les gens « acteurs ».*
- *Au-delà du partage de données, l'Open Data implique une gouvernance ouverte et partagée (philosophie de l'Open Government).*
- *Il implique une transparence sur tout le processus, et une transparence réciproque : si la consommation des habitants est observée à la loupe, celle des entreprises doit l'être aussi.*
- *La transparence peut être contraignante mais n'est pas non plus coercitive.*
- *Qu'est-ce qui pourrait faire échouer ce scénario ?*
- *Peu d'élus osent des démarches de concertation publique très large et très ouverte, de peur de ne pas être réélus (démarche souvent longue, consensus difficile à trouver...);*

Qu'est-ce qui pourrait faire échouer ce scénario ?

- *Les expérimentations proposées sont un moyen efficace de sensibiliser, d'impliquer ;*
- *Les équipes d'InfoLab mobiles sont un moyen autant qu'un prétexte pour accompagner, éduquer, mobiliser, impliquer les acteurs du territoire.*

- *Les habitants, les entreprises attendent des acteurs publics pour qui ils ont voté qu'ils jouent leur rôle de « décideur » et qu'ils définissent les politiques publiques pour eux. Ils n'ont pas de temps à perdre à cela.*
- *Tout le monde ne souhaite pas ouvrir ses données de consommation. La transparence peut rebuter et être un frein à la démarche.*
- *Une démarche de concertation publique très ouverte nécessite un temps long d'animation. Le coût de la démarche sur le long terme pourrait être élevé.*
- *Les démarches traditionnelles de concertation croulent sous la quantité d'informations recueillies. L'Open Data à grande échelle rajoute un niveau supplémentaire d'Info-obésité*

